

Nouveaux horaires et programmes de l'enseignement primaire. Arrêté du 17 octobre 1945.

Numéro d'inventaire : 1975.01467

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Vuibert (Paris)

Imprimeur : Imp. Polyglotte Vuibert, Paris

Date de création : 1945

Description : Petite brochure.

Mesures : hauteur : 178 mm ; largeur : 109 mm

Notes : Horaires et programmes des cours préparatoire, élémentaire, moyen et supérieur des écoles primaires élémentaires. / Imprimerie Polyglotte Vuibert 6, rue Martel Paris.

Mots-clés : Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 28

R. Revest

NOUVEAUX
HORAIRE ET
PROGRAMMES
DE
L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE

—
Arrêté du 17 octobre 1945.
—

PARIS
LIBRAIRIE VUIBERT
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 63

Prix : 12 fr.

HORAIRES ET PROGRAMMES DES ÉCOLES PRIMAIRES

Arrêté du 17 octobre 1945.

ARTICLE PREMIER. — Les horaires et les programmes des cours préparatoire, élémentaire, moyen et supérieur des écoles primaires élémentaires sont fixés conformément aux dispositions des deux pièces annexées au présent arrêté.

ART. 2. — Ces horaires et ces programmes sont applicables immédiatement.

ART. 3. — Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

ART. 4. — Le directeur de l'enseignement du premier degré est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

HORAIRE DES ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES

(C. P., C. E., C. M. et C. S.)

DISCIPLINE	COURS PRÉPARATOIRE	COURS ÉLÉMENTAIRE	COURS MOYEN et supérieur
Morale	1 h. 1/4	1 h. 1/4	1 h. 1/4
Lecture	10 h.	6 h. 1/4	3 h. 1/2
Écriture	2 h. 1/2	2 h. 1/2	1 h. 1/4
Langue française.	2 h. 1/2	5 h.	6 h. 1/4
Histoire et géographie	—	1 h. 1/2	2 h.
Calcul	3 h. 3/4	3 h. 3/4	5 h.
Exercices d'observation,	—	1 h.	2 h.
Dessin ou travail manuel.	1 h. 1/2	1 h. 1/2	1 h. 1/2
Chant	1 h. 1/4	1 h. 1/4	1 h. 1/4
Activités dirigées (1).	2 h. 1/4	1 h.	1 h.
Plein air et édu. physique(2)	2 h. 1/2	2 h. 1/2	2 h. 1/2
Récréations	2 h. 1/2	2 h. 1/2	2 h. 1/2
TOTAL.	30 h.	30 h.	30 h.

(1) Le temps des activités dirigées sera consacré à des exercices individuels ou collectifs adaptés aux goûts des élèves. A cette occasion l'organisation du travail par équipes est recommandée.

(2) Les séances d'éducation physique seront placées immédiatement avant ou après une récréation afin de ne pas être trop écourtées par les changements de tenue.



PROGRAMMES

COURS PRÉPARATOIRE

• Toute la vie scolaire est orientée vers la formation des bonnes habitudes (propreté, ordre, exactitude, politesse, etc.). Comme à l'école maternelle, les divers exercices font appel à l'activité spontanée. Ils ont pour but de faire acquérir les premières connaissances usuelles et surtout d'amener les enfants à observer, à comparer, à questionner et à s'exprimer.

1. — **Morale** (1 h. 1/4).

(1 causerie de 15 minutes par jour.)

Causeries et récits très simples. Contes moraux. Exemples tirés de la vie d'hommes illustres.

2. — **Lecture** (10 h.).

(4 leçons de 30 minutes par jour.)

Exercices qui doivent conduire progressivement l'enfant à la lecture courante et porter sur des mots et des phrases simples que l'enfant peut comprendre aisément et lire avec naturel.

3. — **Écriture** (2 h. 1/2).

(2 leçons de 15 minutes par jour.)

Les minuscules (écriture anglaise, écriture script facultative).

4. — **Langue française** (2 h. 1/2).

(2 leçons de 15 minutes par jour.)

1. Récitation. Étude de courts poèmes simples bien choisis.

2. Exercices très simples de vocabulaire et d'élocution, au cours desquels on veillera très attentivement à la bonne prononciation.

3. Courtes lectures faites par le maître, écoutées et reproduites par les enfants.

4. Initiation à l'orthographe en liaison avec la lecture.

